



EN GRÈVE



6, 7, 8 et 9 février 2012



APRÈS 3 JOURS DE CONFLIT

Contrairement aux simplifications et raccourcis habituels des journalistes, ce n'est pas un conflit Air France mais c'est bien un conflit national de l'ensemble des salariés du secteur du transport aérien qui se déroule en ce moment, et cela jusqu'à jeudi prochain.

Mais, là où les journalistes n'ont pas tout à fait tort, c'est qu'il y a bien un lien assez direct entre la proposition de loi visant à restreindre le droit de grève dans le secteur aérien et la nouvelle méthode de dialogue social qu'Air France entend mettre en œuvre. **La Direction d'Air France a d'ailleurs été un acteur très actif dans l'élaboration de ce texte.**

Air France se trouve dans une situation économique très dégradée depuis plusieurs années sans que personne ne s'en alarme particulièrement dans les étages de la Direction Générale puisque les «

avantages » particuliers de certains hauts dirigeants ont continué d'être distribués assez généreusement. L'ancienne équipe dirigeante a été remerciée ou est en voie de l'être, et un nouveau PDG a été désigné par le Conseil d'Administration de l'Élysée, pardon, d'AF-KLM. Nous n'avons jamais porté de jugement sur les Dirigeants de la Compagnie et ce n'est pas maintenant que nous allons commencer. Seuls nous importent leurs actes ou leurs discours.

ERREUR OU FAUTE ?

Avant même d'élaborer et de proposer un nouveau projet industriel, un nouveau modèle de développement de la Compagnie, notre nouveau PDG commence ses fonctions en annonçant la prochaine dénonciation de tout le socle conventionnel de l'ensemble des salariés de la compagnie. **Ça commence bien !**

SANS DROIT DE GRÈVE, le droit de la négociation se transformera en une simple faculté de... **QUÉMANDER** des faveurs à son patron !

On aurait pu imaginer que, pour redresser les comptes de l'entreprise, la Direction ouvre un vaste chantier de renégociation de certains accords pour tenter de trouver des gisements d'économies et de productivité à travers de nouveaux compromis sociaux. Cela ne nous aurait pas choqués, et nul ne sait si un terrain d'entente aurait pu être trouvé sur ces sujets. La Direction aurait éventuellement gardé la possibilité de dénoncer tel ou tel accord si les nouveaux avenants proposés ne recueillaient pas l'accord des syndicats. Mais ce n'est pas la voie qui a été choisie. **La méthode choisie est brutale, c'est de triste augure pour les mois qui viennent.**

De plus, si les accords dénoncés continueront évidemment de produire leurs effets pendant 15 mois, ils arriveront à échéance au printemps 2013, comme par hasard, au moment où l'accord collectif PNC à durée déterminée, qui ne peut être dénoncé par la Direction, arrivera lui aussi à échéance.

Et c'est justement maintenant que le Gouvernement nous prépare un projet de loi aux petits oignons, construit sur mesure pour Air France, qui va nous rendre la tâche encore plus difficile. Au passage, signalons tout de même que cette loi qui vise soi-disant à faciliter le dialogue social est soumise au vote des Parlementaires sans respecter un minimum de dialogue avec les partenaires sociaux, ce dialogue étant pourtant prévu par l'article premier du code du travail. **Faites ce que je dis et pas ce que je fais !**

Le seul intérêt de cette proposition de loi est de faire de la **gesticulation électorale** avant les élections présidentielles. C'est une bonne manière de stigmatiser les salariés inconscients et les méchants syndicalistes qui de façon irresponsable mettent en péril tout le tissu industriel du pays. Comme si c'était par leurs grèves, somme toute épisodiques, que les salariés avaient mis en péril la santé économique du transport aérien en général et d'Air France en particulier.

MAUVAIS CALCUL DES PNC

Dans ce contexte, nombreux sont les PNC qui ont choisi de n'effectuer **un conflit que par procuration** en laissant les pilotes se mobiliser seuls face au Gouvernement, aux Députés et aux Sénateurs. **C'est une funeste erreur !**

Les pilotes qui ont su montrer leur mobilisation et leur combativité tireront les marrons du feu, **et ils auront raison**. Leur détermination, si elle ne permettait pas d'améliorer le texte du projet de loi, leur permettra, c'est garanti sur facture, d'être en bonne posture pour renégocier leurs propres accords. **Il ne faut surtout pas leur en faire le reproche. Chacun aura ce pour quoi il s'est battu.**

Certes, l'objet de ce conflit n'est pas la renégociation des accords qui vont prochainement être dénoncés, mais on ne nous ôtera pas de l'idée que l'individualisme et la faible capacité de mobilisation en temps de crise mettront notre population en situation de faiblesse dans les prochains mois.

Mais rien n'est encore perdu, notre collectivité peut encore se ressaisir, se mobiliser et resserrer les rangs. Nous allons devoir affronter la tempête, nous allons devoir trier entre l'essentiel et l'accessoire, il va falloir hiérarchiser les priorités pour nous concentrer sur ce qui importe vraiment : notre contrat, notre emploi, notre salaire, la soutenabilité des conditions d'emploi. Et nous allons devoir montrer notre détermination collectivement.

L'occasion nous est tous encore fournie, aujourd'hui dernier jour du conflit national contre la restriction du droit de grève dans l'aérien, de montrer notre capacité de défendre les intérêts de notre corporation.

Ressaisissons-nous, tous en grève pour défendre notre capacité de négocier nos futures conditions d'emploi et de rémunération. C'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui.